



ATTENTION

Suite à l'accident survenu sur la commune, quelques conseils de prudence pour continuer à profiter de la mer en sécurité :

1. Ne pas aller dans l'eau la nuit, à l'aube ou au coucher du soleil.
2. Eviter de se baigner dans les eaux troubles et turbides. Les requins pourraient vous confondre avec une proie.
3. Ne pas se baigner, surfer ou plonger non accompagné. Le nombre diminue les risques.
4. Eviter, autant que possible, les éclaboussures et les battements bruyants, cela ressemble aux signaux de détresse d'animaux blessés.
5. Eviter de se baigner si on est blessé ou si quelqu'un pêche dans les environs.
6. Eviter de porter des objets brillants (bijoux,...), les reflets brillants ressemblent aux poissons chassés par les requins.
7. Eviter les zones à risques comme les regroupements de poissons (zones de frai,...), les estuaires, les chenaux profonds entre bancs de sables, les passes,...
8. Si un ou plusieurs requins sont dans les environs, sortez de l'eau.
9. Si un requin vous attaque, faites lui face et regagnez doucement la rive ou votre bateau.
10. N'oubliez pas que lorsque vous entrez dans l'eau, vous êtes dans l'environnement des requins alors SOYEZ PRUDENTS et RESTEZ VIGILANTS.

Chaque année , moins de 20 attaques mortelles sont attribuées aux requins dans le monde, contre 600 pour les éléphants, 5000 pour les scorpions ou 100 000 pour les serpents.
En Calédonie, les routes font plus de morts en une année que les requins en 10 ans.

Source: Robert Calcagno

Le Saviez-vous?



Code de l'Environnement de la Province Nord:

Toutes les espèces de requins sont protégées en province Nord, la capture de ces animaux est interdite en tout temps.